

Commune de Saint Julien de Peyrolas
11 Grande rue
30760 Saint Julien de Peyrolas

Réunion du Conseil Municipal
Le 25 Mars 2015 à 18 heures 00
Date de convocation : le 18 Mars 2015
Affichage convocation : le 18 Mars 2015
Envoi convocation : le 18 Mars 2015

Le Maire : René FABREGUE

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Martine LACOUR
Christiane MILLIEN, Brigitte GRASA, Daniel BOIRON, Paul Simon GUIGUE, Sébastien FABROL, Jean
ROCHE, Agnès BRINGUIER, Chrystelle BARNOUIN.

Démissionnaires :

Absents :

Excusé(s) : Emilie AURAN, Françoise CASADEVALL, Aline MORENO

Pouvoir(s) : Françoise CASADEVALL donne pouvoir à Christiane MILLIEN
Emilie AURAN donne pouvoir à Martine LACOUR

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Paul Simon GUIGUE

M. le Maire demande à son Conseil Municipal s'il peut retirer un point à l'ordre du jour à savoir :

Lors de la présentation de notre règlement intérieur au comité technique, il y a un syndicat qui s'est opposé sur quelques points, notamment au niveau congés et formation. La formulation des articles concernés avait pourtant été revue par le centre de gestion qui y avait apporté quelques adaptations. On doit recevoir une lettre avec les points à revoir et si on souhaite corriger, on pourra repasser en commission le 30 avril.

Dans ces conditions, M. le Maire demande l'annulation du vote sur le règlement intérieur du personnel.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0	0	Accepté à l'unanimité

Retour à la séance initiale :

Attribution des subventions pour les associations du village.

La commission St Julien en action, en charge du dossier des subventions, souhaitant mettre en place un règlement sur ces attributions, a décidé de reporter approximativement les sommes allouées en 2014. A l'avenir, un dossier complet sera à remplir par les présidents afin de communiquer les critères nécessaires au calcul de chaque subvention. Pour info, les subventions proposées sont :

AMICALE SAPEURS POMPIERS	150
ASTRO CLUB OPHIUCHUS	250
BOULES LYONNAISES AB	550
CONCILIATEURS DE JUSTICE	100
CROCHE SI BELLE	400
HORS SENTIERS	150
LE PEYROLIENS	150
LOU FIESTA	550
ASS PARENTS ELEVES	550
PAROISSE	300
ASS CULTURE ET LOISIRS	550
SOCIETE CHASSE	550

TENNIS CLUB	550
TIR	500
UNION SPORTIVE PEYROLAISE	550
ASSOCIATION FESTIVITES PEYROLAISES	10 000
PROMOSPHERE	100
La Belugo	400
Culture et patrimoine	200
l'outaou per touti	350
Subventions exceptionnelles	
TENNIS CLUB (tournoi)	150
Arbres Ste Catherine (SOCIETE CHASSE)	300
UNION SPORTIVE PEYROLAISE (tournoi)	150

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
13	0	1	Adopté à l'unanimité

Valider les dépenses imputées au compte 6232 fête et cérémonie.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0	0	Adopté à l'unanimité

Aménagement de l'entrée du parc accro-branche.

Il s'agit de sécuriser l'accès, chemin de la Fèbre, du parc accro-branches situé sur notre commune.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0	0	Adopté à l'unanimité

Attribution de la subvention au CCAS pour le fonctionnement 2015.

La subvention demandée est de 8 000 euros.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
13	0	1	Adopté à l'unanimité

Vote des taux d'imposition de la Commune. : M. le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition sur la commune à savoir, la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0	0	Adopté à l'unanimité

Vote du nouveau tarif pour les emplacements du marché d'été.

Il a été établi à 5 euros, par exposant, la régie des photocopies sera utilisée afin d'encaisser les fonds.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0	0	Adopté à l'unanimité

Validation du taux horaire pour les élections pour les Agents Administratifs.

Suite à un manque d'informations et vu cette délibération doit impacter la paye du mois d'avril pour les deux agents concernés, M. le Maire demande que cette délibération soit reportée au prochain conseil municipal.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0	0	Accepté à l'unanimité

Renouvellement du paiement contrat avec la SACPA (fourrière).

Ce contrat arrivant à échéance en 2016, il s'agit de payer la dernière annuité. Un autre contrat doit être élaboré pour la suite.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
12	2	0	Adopté à la majorité

Annulation et remplacement de la délibération n° 2015-02-08 concernant le temps de travail d'un agent d'animation, à savoir 1h par semaine et non 1h30.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0	0	Adopté à l'unanimité

Délégation donné au Centre de Gestion pour une consultation pour le renouvellement du marché des assurances statutaires.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0	0	Adopté à l'unanimité

Affectation d'une NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) pour un Adjoint Administratif 1 ère classe.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0	0	Adopté à l'unanimité

Questions diverses.

Les NAP

La responsable de la commission des affaires scolaires met l'accent sur le coût que représentent les Nouvelles Activités Périscolaires et ouvre un débat sur le maintien de leur gratuité.

A l'heure actuelle, les subventions que nous percevons couvrent à peu près la moitié des dépenses. Cependant, il n'est pas certain que pour les années à venir, il en soit toujours ainsi. C'est pourquoi la question a été posée aux élus.

Bien entendu, chacun ayant exprimé son avis, aucune décision n'a encore été prise mais une réflexion a été lancée sur le sujet.

Inscription à l'école communale

Nous avons été confrontés, l'année dernière, à un problème d'inscription à l'école de St Julien, d'un enfant habitant sur une autre commune. Il faut savoir qu'il existe des textes de loi à ce sujet et que, en dehors de ces textes, ce sont les maires de la commune de résidence et de la commune d'accueil qui doivent prendre la décision.

Cela se fait en concertation avec les directeurs(trices) des écoles concernées.

Nous ne dérogerons pas à cette règle et étudierons chaque cas ponctuellement.

Fin de Séance 20h00

SAINT JULIEN DE PEYROLAS, LE 26 MARS 2015

LE MAIRE, RENE FABREGUE